



Motifs de la décision

Arrêté du

Modifiant l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 17 septembre au 8 octobre 2015 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-r7.html>

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

- Le texte soumis à consultation du public n'a soulevé aucune observation durant cette consultation
- Modification demandée par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) le 5 novembre 2015 et entérinée le 17 décembre 2015 :
 - o Il est demandé de reporter la date d'application de cet arrêté, du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} avril 2016 : demande acceptée au titre des délais nécessaires à la bonne transition entre les anciens et les nouveaux formulaires CERFA